



## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme

---

---

**Projet de règlement numéro n° 2020-175-2.24 et sous le titre de « Règlement n° 2020-175-2.24 modifiant le règlement du plan d'urbanisme de la Municipalité (2020-175) afin de se conformer aux exigences du Projet de Loi 67 (PL-67) »**

---

---

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le conseil de la municipalité de Compton a adopté le projet de règlement numéro 2020-175-2.24 et intitulé : « *Règlement n° 2020-175-2.24* » et sous le titre de « *Règlement n° 2020-175-2.24 modifiant le règlement du plan d'urbanisme de la Municipalité (2020-175) afin de se conformer aux exigences du Projet de Loi 67 (PL-67)* » ;
2. Le projet de règlement vise à ajouter le chapitre 9 « Îlots de chaleur » au règlement du plan d'urbanisme n° 2020-175, ainsi qu'à modifier le plan d'affectation du sol (annexe 1) et ajouter deux cartes en annexe 2, « Îlot de chaleur - 1 de 2 » et « Îlot de chaleur - 2 de 2 » au règlement du plan d'urbanisme n° 2020-175 ;
3. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 9 avril 2024 à 18h30 au 3, chemin de Hatley.

Au cours de cette assemblée, Monsieur Jean-Pierre Charuest, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 3, chemin de Hatley, à Compton, du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 17h, ainsi que sur le site internet de la Municipalité au [www.compton.ca](http://www.compton.ca) à l'onglet *Séances du conseil*, dans la section *Documents de la séance du mois*.

Donné à Compton ce 20 mars 2024

André Martel  
Greffier-trésorier